

Arrêté 2024-16

Le Directeur de l'IEP de Toulouse

- Vu le code de l'éducation
- Vu le décret 89-902 modifié du 18 décembre 1989 fixant les modalités d'élection des représentants des usagers.

Arrête

Article 1 : Les élections pour le renouvellement des représentants des usagers au Conseil d'Administration de l'IEP de Toulouse auront lieu **le mardi 19 novembre 2024**.

Article 2 : Les opérations électorales se dérouleront selon le calendrier ci-joint annexé.

Article 3 : une circulaire précisera les modalités d'organisation de ces élections.

Article 4 : le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Toulouse, le 25 septembre 2024



Eric DARRAS

Directeur de l'IEP de Toulouse

